DLP 26-5-83176195

MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Publication périodique

A O

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES

AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

ARBO. VITI. RHONE-ALPES

ABONNEMENT ANNUEL: 80 f

REGISSEUR RECETTES D.D.A. CCP LYON 943117 A

(7) 862 20 30

Circonscription RHONE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3

20 Mai 1983 N° de série continue 255 Bulletin n° 11

ARBRES FRUITIERS

POMMIER

Tavelure - Les possibilités de contaminations primaires existent toujours, maintenir une protection efficace et continuer à surveiller d'éventuelles sorties de taches sur feuilles.

Carpocapse - Pour la région de Montélimar, un traitement avec un produit classique de préférence peu toxique pour les auxiliaires et non favorisant pour les acariens sera effectué à partir du 25 Mai.

Dans le reste de la Vallée du Rhône, le vol a débuté, un traitement au diflubenzuron (DIMILIN) pourra être effectué dans le courant de la semaine prochaine.

Ailleurs, attendre un prochain Bulletin.

POIRIER

Tavelure - Voir pommier.

Psylle - De nombreux adultes sont en activité dans certains vergers. Les premières larves de seconde génération apparaîssent en région lyonnaise.

Un traitement efficace pourra être placé, si le temps le permet, dans le courant de la semaine à venir, si dans les vergers plus de 10 % des pousses sont occupées par des larves ou des oeufs.

En zone tardive (Savoie), ce traitement est à reporter.

Pour les produits utilisables voir notre Bulletin précédent.

Cochenille rouge du poirier - Les vergers infestés de la Vallée du Rhône non traités cet hiver peuvent justifier actuellement un traitement du fait de la sortie des larves (utiliser le méthidathion à 60 g de ma/hl (ULTRACIDE).

CERISIER

Mouche de la cerise - Une fiche explicative faisant le point sur ce ravageur et la lutte vous est jointe. Conservez-lâ.

En Vallée du Rhône (jusqu'à Valence) la protection sera assurée pour toutes les variétés arrivant au stade sensible (virement de couleur) à partir du 25-26 Mai.

Pour les autres régions la protection sera plus tardive.

Monilia - Il peut être utile d'intervenir 15 à 8 jours avant récolte (en tenant compte des délais de carence avant récolte des différents produits).

Ce traitement sera efficace contre la cylindrosporiose.

PECHER

Tordeuse orientale - En Vallée du Rhône, région lyonnaise, la protection des vergers en formation commencera.
Voir produits efficaces dans notre Bulletin précédent.

P 454

Imprimerie de la Circonscription RHONE-ALPES Le Directeur Gérant R. GIREAU Commission Paritaire de Presse N° 477 AD

PRUNIER

Carpocapse - Effectuer un premier traitement avec phosalone à 60 g de ma/hl ou azinphos à 40 g de ma/hl en Vallée du Rhône.

VIGNE

MILDIOU

Des foyers primaires sont apparus en Beaujolais à partir du 14 Mai. Dans les autres vignobles du Rhône, de la Loire, de l'Ain, de l'Isère et de la Savoie, des foyers sont susceptibles d'apparaître dès maintenant (pour ces régions, le concours mildiou est ouvert).

En conséquence, intervenir avec un premier traitement préventif dès réception.

En Vallée du Rhône, un foyer a été découvert à TAIN. Le traitement conseillé le 12 Mai aura dû être renouvelé au vu des pluies de ces derniers jours, si on a utilisé un produit de contact ou contenant du cymoxanil (du fait de l'avancée de la végétation).

Cette année tout porte à croire (germination des oeufs d'hiver, pluviométrie, précocité des foyers) que la pression de la maladie sera forte, si le temps actuel se maintient.

La protection préventive devra donc dans les semaines qui viennent, être parfaite, afin d'éviter toute épidémie et les dégâts qui en découlent.

En ce qui concerne l'utilisation des produits tenir compte de la mise au point précise publiée dans notre Bulletin n° 9.

OIDIUM

Sur cèpages sensibles, renouveler la protection selon nos préconisations du n° 9

A l'heure actuelle, les risques sont faibles, les produits à base de soufre sont suffisants.

BLACK-ROT

Les projections de spores vont devenir importantes dans les semaines à venir ; dans les zones contaminées, et particulièrement dans les vignes où des dégâts ont été identifiés l'année dernière, la protection doit être assurée.

Rappelons que dans l'immédiat, seul des produits de contact sont efficaces contre cette maladie, et qu'il est donc absolument nécessaire de renouveler après 20 mm de pluie.

BRENNER (ROUGEOT PARASITAIRE)

Cette maladie qui est présente dans tous les vignobles septentrionaux de la région (Rhône, Loire, Ain, Savoie) peut causer des dégâts importants lors de printemps pluvieux, comme c'est le cas cette année.

Actuellement les organes de conservation du champignon arrivent à maturité sans grande différence pour les vignobles de l'Ain, de la Loire et de la Savoie. La lutte doit donc commencer.

Pour réaliser une protection efficace, effectuer des traitements spécifiques :

- actuellement)
- à 6 feuilles étalées) Traitement renouvelé après 20 mm de pluie.
- à 9 feuilles étalées)

Produits utilisables :

propinèbe, zinèbe, mancozèbe, manèbe à 280 g/hl ; métirame de zinc à 320 g/hl, folpel à 150 g/hl, captafol à 120 g/hl.

Folpel et captafol nécessitent un respect des doses pour être valablement efficaces. Le cuivre a une efficacité plus limitée.

Il est intéressant de savoir que le bénomyl à 25 g/hl, le carbendazime à 25 g/hl, le méthylthiophanate à 70 g/hl en étant associé aux fongicides cités assurent une bonne efficacité car ils ne sont pas lessivés par les pluies et n'ont donc pas besoins d'être renouvelés après 20 mm de pluie.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Circonscription Rhône-Alpes

SYNDICAT DES EXPEDITEURS RHONE-ALPES

COMITE ECONOMIQUE FRUITS ET LEGUMES
Section Cerises



ATTENTION

mouche de la cerise

mouche pouvant atteindre 5 mm de long.

Ailes transparentes portant des bandes transversales foncées.

Corps noir avec un **écusson** jaune clair **brillant.**

Une seule génération par an. Apparition premiers adultes mi-mai à mi-juin. La femelle pond **50 à 80 oeufs** dans les cerises proches de leur grosseur définitive (en général **un oeuf par fruit)** : elle incise la cuticule et introduit l'oeuf **dans la pulpe**, à un demi-millimètre de profondeur.

Toutes les variétés, même BURLAT et MOREAU sont attaquées.

AUCUNE TOLERANCE

n'est admise à l'exportation

La **règlementation phytosanitaire** de la plupart des pays **interdit l'importation** de cerises **fraîches contaminées** et les contrôles sont effectués sur le lieu d'expédition et lors du passage des fruits à la frontière.

SONDAGE :

Le test porte sur 100 cerises qui sont plongées dans un bocal d'eau salée contenant 200 g de sel par litre.

TRAITEMENT INDISPENSABLE

Piègeage :

Les mouches sont piégées à l'aide de plaquettes jaunes enduites de glu, placées dans les cerisiers.

A réaliser au changement de **couleur** (cerises virant au blanc-rosé). Il est préférable d'utiliser un insecticide ayant une **action en profondeur**, capable de détruire les larves qui éclosent à partir des oeufs déposés dans les cerises. Effectuer 2 applications par variété. **Bien mouiller l'ensemble de l'arbre, surtout la partie haute.**

P 455

Matières actives	Dose d'emploi de la spécialité	Délai d'emploi avant récolte (en jours)
Deltaméthrine (efficace uniquement sur adultes)	50 ml/hl	0
Diméthoate (Perfektion, Diphene, Dimethugec, Rogor et autres spécialités	60 à 75 ml/hl	7
FORMOTHION	150 ml/hl	7

AVRIL 1983
Tirage 13 500 exemplaires
S.P.V. Imprim'